

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 2 Février 2018

Date de la convocation : 30 janvier 2018

Date d'affichage : 26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

Présents : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Jacques DELMOTTE, Philippe DELMOTTE, Denis HUANT, Janine MALTIN, Danièle MASSENAT, Philippe NAVET, Philippe RAULET, Isabelle RZASA, Francis VIGNARDET

Représentés : Virginie CLAUDON par Philippe NAVET, Yves PRIVET par Philippe RAULET, Chantal SALVADORI par Denis HUANT

Absents : Carole GUILLEMIN

Secrétaire : Monsieur Philippe NAVET

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_001 - Travaux réseau d'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+3	14	0	0	0

Suite à l'étude du schéma directeur du réseau d'eau potable, Mr le Maire soumet à l'assemblée un projet de remplacement des canalisations d'eau potable Rue Perdue – Rue de la Tuilerie – Rue des Hautes Maisons, Rue des Carrières, Rue de la Fays Bénite, Rue du Cul du Loup, de protection du captage, de remplacement des canalisations à l'intérieur du château d'eau, de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à ce projet pour un montant total de 569 888.45 € HT inscrit pour 537 203.45 € HT sur le budget eau 2018 au chapitre 21 et pour 32 685.00 € HT sur le budget communal 2018 au chapitre 21
- CHARGE Mr le Maire de solliciter les éventuels financeurs du projet.

Subventions sollicitées :

- ⇒ du Conseil Départemental
- ⇒ Etat au titre de la DETR
- ⇒ Agence de l'Eau Seine Normandie
- ⇒ GIP de la Haute Marne

Financement par la collectivité :

- ⇒ fonds libre et emprunt : solde

- ADOPTE le plan de financement
- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre du projet à FP GEOMETRE EXPERT de MONTIER EN DER

2018_002 - Travaux salle d'activités

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Mr le Maire soumet à l'assemblée un projet de transformation de l'ancienne caserne des pompiers en salle d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à ce projet pour un montant total de 22 446.67 € HT inscrit sur le budget communal 2018 au chapitre 21
- CHARGE Mr le Maire de solliciter les éventuels financeurs du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire au nom de la commune à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Travaux sanitaires et Mairie

Mr le Maire soumet à l'assemblée un projet de divers travaux électricité à l'école (remplacement d'un convecteur bureau de la directrice, modification de l'allumage des sanitaires) et à la mairie (modification de l'allumage extérieur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à ce projet pour un montant total de 1 164 € HT.

2018_003 - Conventions avec le Centre de Gestion

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Par délibération en date du 22 Octobre 2010, la commune a décidé d'adhérer au service PARTENARIAT CNRACL du Centre de Gestion

Par délibération en date du 4 Novembre 2016, la commune a décidé d'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a actualisé ses conventions d'adhésion et ses tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la nouvelle convention PARTENARIAT CNRACL
- ACCEPTE la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 52
- AUTORISE le maire à signer les nouvelles conventions d'adhésion et tous les documents relatifs à ce dossier

2018_004 - Convention fourrière

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>11</i>	<i>11+3</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de souscrire une convention pour la fourrière avec l'entreprise O'LOOK TOUTOU de SAINT-DIZER (coût 0.90€ TTC par habitant)
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Brigades techniques : à compter du 1^{er} Janvier 2018, les brigades techniques de l'agglomération n'interviennent plus à LOUVEMONT, des entreprises ont été contactées pour faire des devis afin d'effectuer les prestations que les agents réalisaient.
- Il a été question du circuit de bus de transport scolaire et des problèmes de stationnement autour de l'école aux heures d'entrée et de sortie.
- Une estrade est sollicitée pour la kermesse des écoles du 23 juin 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits